

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE – 400-430, RUE RICHMOND

PRENEZ AVIS que lors d'une séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **6 juin 2022 à 19 h**, à la salle du conseil (2^e étage) de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble situé au 400-430, rue Richmond, lequel est érigé sur le lot 1 852 264 du cadastre du Québec.

Cette dérogation mineure permettrait d'autoriser, pour un bâtiment de logements sociaux et communautaires adjacent à la rue Saint-Martin :

- aucun retrait pour le dernier étage d'un bâtiment, et ce malgré la résolution CA11 220389 du 1^{er} novembre 2011;
- une distance inférieure à 7 mètres entre chaque arbre, et ce malgré l'article 399.0.0.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280);
- un minimum de 52 stationnements pour vélo à l'extérieur, et ce malgré les articles 627, 630 et 630.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

Pour information, veuillez-vous adresser à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine : urbanisme-sud-ouest@montreal.ca

Fait à Montréal, le 19 mai 2022.

Le secrétaire d'arrondissement,
Sylvie Parent, notaire